

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs
Canton de Bethoncourt
COMMUNE DE NOMMAY

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 22 septembre 2025**

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
16/09/2025	23/09/2025	11	10	0	1	11

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-deux septembre à dix heures trente**, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la salle de réunion de La Foyothèque, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry BOILLOT, Président du CCAS.

Présents : Thierry BOILLOT, Rachel BULMÉ, Françoise CIRET, Philippe MEILLET, Christiane MEHRENBARGER, Francine MOREL, Odile LE BEGUEC, François STRUB, Aymeric THEVENOT, Emmanuel KORNPROBST.

Procurations :

Conseillers d'administration	Ayant donné pouvoir à
Marielle JORDHERY	Thierry BOILLOT

Secrétaire de séance : Aymeric THEVENOT

Ordre du jour :

1. Approbation du CCAS ordinaire du 09/04/2025
2. Télétransmission des actes
3. Octobre Rose
4. Repas des Anciens
5. Bons des Anciens
6. Questions et informations diverses

La séance a été déclarée ouverte à : 10h30

QUESTION N°2025-07-CCAS

Approbation du CCAS du 09/04/2025

Le procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 09/04/2025 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-08-CCAS

OBJET : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Président du CCAS, donne la parole à Madame Rachel BULMÉ, Vice-Présidente du CCAS,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que le CCAS de Nommay souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente, et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à : **L'UNANIMITÉ**

- Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services proposés pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Autorise le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture du Doubs, représentant l'État à cet effet ;

Donne son accord pour que le Président signe un contrat de souscription pour la délivrance des certificats numériques

DELIBERATION N°2025-09-CCAS

OBJET : Tarif pour « Octobre Rose ».

Le Président du CCAS, donne la parole à Madame Rachel BULMÉ, Vice-Présidente du CCAS.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'administration de tarifier pour :

➤ Repas en musique « Octobre Rose » : 28 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, **DECIDE à : L'UNANIMITÉ**

- D'adopter ce tarif et d'autoriser le Président à émettre les titres de recette correspondants

➤ **Octobre Rose** : le samedi 11/10/2025

Philippe MEILLET sera le gestionnaire de cette soirée.

La proposition du repas de Didier GARING est validée, reste à voir pour le dessert.

Apéritif : crémant rosé (cerdon rosé)

Se renseigner sur les desserts et le prix des pizzas carrefour .

Préparation de la salle le vendredi 10/10/2025 à 14h avec Francine MOREL, Françoise CIRET, Christiane MEHRENBARGER, Aymeric THEVENOT, Odile LEBEGUEC, Philippe MIELLET, Thierry BOILLOT.

➤ **Repas des aînés** : le dimanche 14/12/2025.

Le PÉRISCOLAIRE peut-il préparer la déco ? (Rachel BULMÉ voit avec Audrey LUTZ)

Nappes couleur vert sauge et vert plus foncé pour les serviettes.

Apéritif : crémant châtaigne.

Grand sapin comme d'habitude.

Bons des anciens : on reste à 22 €

➤ **Questions et informations diverses**

- Christiane MEHRENBARGER demande où en est l'impression du document « numéros utiles »

Emmanuel KORNPORST s'occupe de l'impression et de la commande du papier cartonné si besoin.

Fin de la séance : à 11h50

Le secrétaire,



Le Président du CCAS

Thierry BOILLOT

